

2022-29.09.11

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le

SLO

ID : 080-200070969-20220929-2022_2909_11-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le 29 septembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Thennes sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, PATRICE-BOURDELLE Christine, MARCEL Marie-Hélène, MENARD Sergine, PREVOST Anne-Marie, BERTOUX Julia, RAMON Marie-Gabrielle, DEMORSY Roselyne, BLIN Monique

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67
Membres présents : 52
· dont suppléés : 2

Membres représentés : 4

Votants : 56

Date de la convocation
22 septembre 2022

Secrétaire de séance :
Michel BOUCHER

Messieurs DURAND Pierre, BLIN Nicolas, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, BERTHE Pascal, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, M. CRETEL suppléant de M. SURHOMME, BEAUMONT Joël, DARCIS Philippe, MIANNE Michel, LESCUREUX André, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, LAMOTTE Dominique, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, LEROY Jean-Maurice, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel, M. VAN OOTEGHEM J. Michel, M. JUBERT Patrick, M. VERONT Fabrice, DAMAY Jean-Michel, PINARD Jean-Michel suppléant de M. WABLE Vincent, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, CARON Hubert, CHARLES Gilles, LEVASSEUR Roger, TOURNIQUET Gautier, VIOLETTE Paul, SZYROKI Jacky, LECONTE Yves-Robert,

● Disposaient d'un pouvoir :

M. BLIN de Mme ROSE, M. DOVERGNE de M. CAPELLE, M. MEGLINKY de Mme RIQUIER, M. NOCHEZ de M. PARENTY

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames ROSE Maryse-Corinne, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, RIHET Anne, RIQUIER Ludivine, DAMAY Lydie, TESTART Laëtitia,
Messieurs CAPELLE Hubert, TEN Franck, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, CLEMENT Dominique, WABLE Vincent

OBJET : Modification des statuts du SIAEP Plateau Sud

Rapport de M. Francis Mourier, Vice-Président Eau Assainissement GEMAPI

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5211-18 concernant les modifications relatives au périmètre,

VU la délibération du 29 juin 2022 du SIAEP du Plateau Sud d'Ailly sur Noye proposant sa fusion avec le SIAEP des Trois Doms au 1^{er} janvier 2023 ;

VU l'Arrêté Préfectoral en date 11 août 2022 portant sur le périmètre et le projet de statuts du futur Syndicat Mixte Fermé de Quiry ;

CONSIDÉRANT l'intérêt commun des communes et des SIAEP,

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article L 5212-27, la CCALN en tant qu'organe délibérant du SIAEP du Plateau Sud d'Ailly sur Noye, est invitée à se prononcer dans un délai de 3 mois sur ce projet de fusion des syndicats d'eau,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 12 septembre 2022,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour : 51 Mesdames DOUAY Sonia, PATRICE BOURDELLE Christine, MARCELLE Marie Hélène, PREVOST Anne-Marie, BERTOUX Julia, RAMON Marie-Gabrielle, MENARD Sergine, DEMORSY Roselyne, ROSE Marie-Corinne BLIN Monique, RIQUIER Ludivine, Mrs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, BLIN Nicolas, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, BERTHE Pascal, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, GAWLIK Jérémy, DARCIS Philippe, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, M. CRETÉL suppléant de M. SURHOMME, MIANNE Michel, LESCUREUX André, CHARLES Gilles, HEYMAN Christophe, CHANTRELLE Brice, MOURIER Francis, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, LAMOTTE Dominique, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, LEROY Jean-Maurice, MAROTTE Philippe, BENONY Miguel, M. VAN OOTEGHEM J. Michel, M. JUBERT Patrick, M. VERONT Fabrice, DAMAY Jean-Michel, PINARD Jean-Michel suppléant de M. WABLE Vincent, DÉPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, VIOLETTE Paul, SZYROKI Jacky, CAPELLE Hubert, M. PARENTY Vincent, Contre : 0 Abstentions 5 Mrs BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, LÉCONTE Yves-Robert, CARON Hubert, TOURNIQUET Gautier) le Conseil Communautaire :

- › Approuve le projet de fusion du SIAEP du Plateau Sud d'Ailly sur Noye et le SIAEP des Trois Doms au 1er janvier 2023,
- › Autorise le Président, le 1^{er} Vice-Président et le Vice-Président Eau Assainissement GEMAPi à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 29 septembre 2022
à Thennes

Le Président,

Alain DOVERGNE



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 03/10/22

Affiché le 04/10/22

PRÉFET
DE LA SOMME

Direction de la Citoyenneté et de la Légimité
Bureau des Collectivités Locales

Amiens, le 11 AOUT 2022

La préfète

Destinataires in fine

Objet : consultation sur l'arrêté de périmètre et sur le projet de statuts du futur Syndicat Mixte Fermé de Quiry.

Réf. : - délibération du conseil syndical du SIAEP du Plateau Sud d'Ailly sur Noye du 29 juin 2022 reçue en sous-préfecture de Montdidier le 4 août 2022, relative au projet de fusion avec le SIAEP des Trois Doms ;

- délibération du conseil syndical du SIAEP des Trois Doms du 29 juin 2022 reçue en sous-préfecture de Montdidier le 4 août 2022, relative au projet de fusion avec le SIAEP du Plateau Sud d'Ailly sur Noye ;

- article L. 5212-27 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

P.L. : un arrêté de périmètre – un exemplaire du projet de statuts.

Par délibérations visées en référence, les conseils syndicaux du SIAEP du Plateau Sud d'Ailly sur Noye et du SIAEP des Trois Doms ont engagé la procédure de fusion de ces deux syndicats. La fusion est prévue à compter du 1^{er} janvier 2023.

L'article L. 5212-27 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la procédure de fusion de syndicats prévoit la rédaction d'un arrêté de périmètre du futur syndicat par les services préfectoraux. Le projet de statuts quant à lui a été rédigé par les élus des syndicats appelés à fusionner. L'article L. 5212-27 du CGCT prévoit également la consultation des organes délibérants concernés sur l'arrêté de périmètre du futur syndicat ainsi que sur le projet de statuts.

Aussi, je vous remercie de bien vouloir réunir l'organe délibérant de la collectivité que vous présidez afin qu'il délibère sur les documents joints au présent courrier, dans un délai de trois mois. Je vous rappelle que la délibération doit être transmise dans les meilleurs délais possibles au contrôle de légalité de la sous-préfecture de Montdidier ou par le biais de l'application ACTES. A défaut, l'avis de l'organe délibérant sera réputé favorable.

Mes services se tiennent bien entendu à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugeriez utile.

La Secrétaire générale, chargée de l'administration
de l'état dans le département, préfète par intérim


Myriam GARCIA

Copie : Madame la sous-préfète de Péronne et de Montdidier

Madame la directrice départementale des finances publiques

Madame la directrice départementale des Territoires et de la Mer

51 rue de la République

80020 AMIENS CEDEX 9

Tél : 03 22 97 81 44

Mél : pref-collectivites-locales@somme.gouv.fr

DESTINATAIRES:

Monsieur le président du SIAEP du Plateau Sud d'Ailly sur Noye (pour avis)

Monsieur le président de la communauté de communes Avre Luce Noye

Monsieur le maire de CANTIGNY

Monsieur le maire de COURTEMANCHE

Monsieur le maire de FONTAINE SOUS MONTDIDIER

Madame le maire de MALPART

Monsieur le maire de MESNIL SAINT GEORGES

Monsieur le président du SIAEP des Trois Doms (pour avis)

Monsieur le maire de BOULLANCOURT LA BATAILLE

Monsieur le maire de FONTAINE SOUS MONTDIDIER

Monsieur le maire de GRATIBUS

Monsieur le maire de MARESTMONTIERS



ARRÊTÉ

Portant projet de périmètre du futur Syndicat Mixte Fermé de Quiry issu de la fusion du SIAEP du Plateau Sud d'Alilly sur Noye et du SIAEP des Trois Doms

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA PRÉFECTURE DE LA SOMME
CHARGÉE DE L'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT,
PRÉFÈTE PAR INTÉRIM
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5212-27 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 21 décembre 2018 nommant Madame Myriam GARCIA, sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

Vu le décret du 13 juillet 2022 portant cessation de fonctions de M^{me} Muriel NGUYEN, préfète de la Somme ;

Vu l'instruction du ministre de l'intérieur du 23 mars 2021 relative à la suppléance et à l'intérim des fonctions préfectorales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 mars 1957 modifié portant création du SIAEP du Plateau Sud d'Alilly sur Noye ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 janvier 1962 modifié portant création du SIAEP des Trois Doms ;

Vu la délibération du 29 juin 2022 du comité syndical du SIAEP du Plateau Sud d'Alilly sur Noye proposant sa fusion avec le SIAEP des Trois Doms au 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la délibération du 29 juin 2022 du comité syndical du SIAEP des Trois Doms proposant sa fusion avec le SIAEP du Plateau Sud d'Alilly sur Noye au 1^{er} janvier 2023 ;

Vu le projet de statuts du futur Syndicat Mixte Fermé de Quiry ;

Considérant qu'en application de l'article 45 du décret n° 2004-374 susvisé, en cas de vacance momentanée du poste de préfet, l'intérim est assuré de droit par le secrétaire général de la préfecture ;

Considérant que les délibérations des deux SIAEP appelés à fusionner ont été reçues en sous-préfecture de Montdidier le 4 juillet 2022 et que cette date constitue le point de départ du délai de deux mois pour la signature du présent arrêté ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture, préfète de la Somme par intérim ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le projet de périmètre du Syndicat Mixte Fermé de Quiry est constitué des syndicats suivants :

- SIAEP du Plateau Sud d'Alilly sur Noye (SMF)
- SIAEP des Trois Doms (SIVU)

Le futur syndicat est constitué des neuf (9) collectivités suivantes :

- Communauté de communes Avre Luce et Noye en représentation-substitution pour onze (11) communes (Alilly sur Noye, Chirmont, Couilleville, Esclainvillers, Folleville, Grivesnes, Louvrecy, Quiry le Sec, Rouvrel, Sourdon et Thory)
- Boullancourt la Bataille
- Gratus
- Cantigny
- Maipart
- Courtemanche
- Maresmontiers
- Fontaine sous Montdidier
- Mesnil Saint Georges

Article 2 – L'établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion à la date du 1^{er} janvier 2023 constituera un syndicat mixte fermé.

Article 3 – Le présent arrêté est notifié par la préfète de la Somme par intérim aux collectivités concernées.

Les organes délibérants de ces collectivités disposent d'un délai de trois (3) mois à compter de la notification pour se prononcer sur le projet de périmètre. A défaut, leur avis est réputé favorable.

Article 4 – Le projet de statuts du futur syndicat mixte fermé de Quiry est annexé au présent arrêté.

Les organes délibérants des collectivités concernées disposent d'un délai de trois (3) mois pour délibérer sur ce projet à compter de sa notification. A défaut, leur avis est réputé favorable.

Article 5 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 6 – La secrétaire générale de la préfecture de la Somme, préfète par intérim, la sous-préfète de Peronne et de Montdidier, le président du SIAEP du Plateau Sud d'Alilly sur Noye, le président du SIAEP des Trois Doms, le président de la communauté de communes Avre Luce et Noye ainsi que les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce

Envoyé en préfecture le 03/10/2022

Reçu en préfecture le 03/10/2022

Affiché le

ID : 080-200070969-20220929-2022_2909_11-DE



qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 11 AOUT 2022

La secrétaire générale chargée de l'administration de
l'État dans le département, préfète par intérim

A handwritten signature in black ink, appearing to be "MG" or similar, followed by the name "Myriam GARCIA" in a smaller, printed font.

Myriam GARCIA